

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

**DELIBERATION N°2024.00416**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPÉRATIONNELLE  
ENTRE LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES, SAINT-ETIENNE  
MÉTROPOLE ET L'ÉPORA, SITE JURINE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67  
Nombre de présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,  
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET,  
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,  
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20240704-D20240041610

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA, SITE JURINE**

En 2020, Saint-Etienne Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH. Il s'agit de mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH ainsi que de favoriser la mise en œuvre du volet habitat dans le cadre du partenariat actuel et futur entre la Métropole et l'EPORA.

La présente convention opérationnelle a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune du Chambon-Feugerolles, pour la réalisation de leurs missions de service public concernant le site Jurine situé au Chambon-Feugerolles.

La commune s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de requalification de son centre-ville. Le site Jurine situé dans ce périmètre et d'une superficie de 9 769 m<sup>2</sup>, fait l'objet de la convention opérationnelle proposée en annexe.

Le projet vise le développement d'un projet de requalification du site afin de permettre la construction d'un programme prévisionnel de 48 logements, dont 24 logements locatifs sociaux.

Le coût de revient prévisionnel de l'assiette foncière requalifiée s'élève à un montant de 2 250 000 € HT. Le bilan financier prévisionnel prévoit les participations suivantes :

- Cessions foncières : 683 830 € ;
- EPORA : 627 000 € ;
- Commune : 939 170 €.

Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans, à compter de sa date de signature.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention opérationnelle « Site Jurine » entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune du Chambon-Feugerolles,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

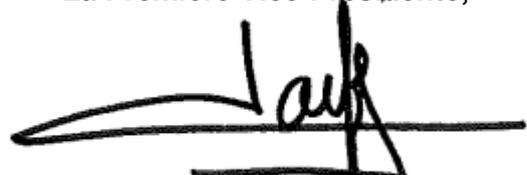
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,**



**Charles DALLARA**

**La Première Vice-Présidente,**



**Sylvie FAYOLLE**